

Titre	<b>5 - Évaluer l'activité terrestre et marine afin d'estimer les pollutions générées</b> (id : T6.B9)
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la pollution émise par le trafic maritime est importante et productrice de fortes concentrations de particules fines,</li> <li>- l'évaluation et l'origine de ces émissions devrait pouvoir être facilitée par des applications satellitaires de façon dynamique et précise</li> </ul> <p>Ce besoin avait été identifié dans le PAS 2011 (action A16). Cette action est liée à l'identification et à la localisation des bateaux (AIS-Sat) et des véhicules (GNSS, ...).</p>
Maturité	Le recours au satellite est pertinent, des services opérationnels existent.
Avantages - Gains	Meilleure estimation des trafics menant à Identifier les émissions et prendre les mesures adaptées
Risques en cas de non réalisation de l'action	<p>Sous/Surestimer l'impact des trafics terrestres et maritimes sur les pollutions générées.</p> <p>Application de la convention MarPol</p> <p>Pénalités européennes pour retard dans la transposition de la directive « soufre »</p>
Acteurs clés	<p>Pilote : DGEC</p> <p>Utilisateurs : DGEC</p>
Livrables	2017 – mise au point d'un démonstrateur sur une zone identifiée
Echéances	2018 – mise en place du service opérationnel d'évaluation en temps réel de la pollution émise par le trafic maritime
Moyens complémentaires au satellite indispensables	Base de données des caractéristiques polluantes des navires identifiés et leur type de carburant et leurs systèmes de filtration des gaz d'échappement